



ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOS RELATIONS AVEC LA PRESSE

Le Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine établit et développe des relations privilégiées avec la presse locale, nationale, spécialisée ou non, afin de développer l'image du territoire et valoriser les acteurs et les atouts de la destination touristique auprès d'un public le plus large possible : presse écrite (généraliste, thématique), radio, TV, web, blogs. En 2014, la Contre-Valeur Publicitaire (CVP) générée par les retombées presse, suite aux accueils de journalistes par le CDT, a été chiffrée à plus de 1,5 million d'euros.

■ Objectifs

Placer la destination Haute Bretagne et/ou ses professionnels dans le choix des rédactions pour générer un maximum de reportages et d'articles de presse (tourisme, art de vivre, gastronomie, bien-être...), développer la notoriété du département et déclencher le choix de notre territoire comme lieu de vacances.

■ Prestations proposées

Sélections et suggestions d'adresses touristiques auprès des journalistes en fonction des sujets de reportages commandés par les rédactions.

Mise en relation des journalistes avec les structures en fonction de la demande et de la thématique traitée.

Fichiers personnalisés pour contacter les différents supports de presse (selon la thématique), en s'appuyant sur la base de données YOUNOMIE à laquelle le CDT est abonné.

Réalisation et publication d'un dossier de presse annuel essentiellement consacré aux nouveautés touristiques du département diffusé lors des manifestations professionnelles où le CDT rencontre les journalistes, et d'un dossier de presse thématique sur le geocaching (chasse aux trésors).

Mise en ligne de vos communiqués de presse envoyés par mail, format word ou pdf accompagnés de photos libres de droits, sur l'espace presse dédié à nos partenaires <http://pro.bretagne35.com/espace-presse/communiques-de-presse>.

■ Bénéficiaires

Les propriétaires/gestionnaires d'un nouvel hébergement, d'une nouvelle infrastructure de loisirs, de détente ou sportive, ou proposant une nouvelle prestation de service.

Les institutionnels (Offices de tourisme, Pays touristiques).

■ Conditions et tarifs

Faire connaître, au CDT, les nouveautés mises en place dans votre structure.

Correspondre à la cible (thématique de l'article et/ou du support).

Être classé ou labellisé pour les hébergements.

Accepter d'accueillir un journaliste, sur demande préalable du CDT, tout en sachant que le journaliste est le seul responsable éditorial, libre de faire sa sélection d'adresses retenues.

Accompagnement sur la base d'un forfait d'une demi-journée, pris en charge par le CDT.

Partenariat financier (en prestations d'hébergement, de restauration, de visite, d'activité de loisirs) sollicité en fonction du support de presse à accueillir.

Votre interlocuteur au CDT : **Yolaine Provost-Gautier**
Tél. 02 99 78 47 43 | y.gautier@bretagne35.com
www.bretagne35.com

